

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARENE Séance du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

**Etaient présents** : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael,

**Absents représentés** : ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par VALLAURI Jean-Claude, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,

**Absents excusés** : DOTTAIN Laurence, BEUGNIET Pierre, SALTON Gérard, DUQUESNE Céline.

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

### Délibération n°: 25 06 30

#### Objet :

**Demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors (FATIS 2) au titre de l'axe 1**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif national « Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors – FATIS 2 » soutenu par la CNSA et coordonné par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA),

Vu la volonté de la commune de L'Escarène de structurer une politique publique locale du vieillissement en lien avec le référentiel du programme international « Villes Amies des Aînés® »,

Considérant que ce projet entre dans le cadre de l'Axe 1 – Catégorie 1A du dispositif FATIS 2,

Considérant le budget prévisionnel de 18 500 € TTC, incluant l'accompagnement par un prestataire externe agréé,

Considérant que la subvention demandée au titre du FATIS 2 est de 20 000 €, soit le plafond applicable à une collectivité entre 2 000 habitants et 200 000 habitants,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AR Prefecture

006-210600573-20250626-250620-DE  
Reçu le 04/07/2025  
Publié le 04/07/2025

Ouï l'exposé du maire, et après en avoir délibéré,

-Approuve la mise en œuvre de la démarche « Ville Amie des Aînés® » à l'échelle communale, selon le programme structuré en cinq étapes : mise en place de la gouvernance, état des lieux transversal, diagnostic participatif, plan d'action stratégique, et validation.

-Sollicite une subvention auprès du RFVAA au titre du Fonds d'Appui pour des Territoires Innovants Seniors (FATIS 2) – Axe 1 – Catégorie 1A pour le montant maximum de 15 000 € ;

-S'engage à cofinancer le projet à hauteur de 3 500 €, correspondant à la part non couverte par la subvention FATIS ;

-Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet, à la demande de subvention et à l'exécution du marché avec le prestataire sélectionné.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 18

**Pour :** DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, SABLAYROLLES Rolande, ARIS Georges, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, LACOUT Philippe, SIMON Raphael, ZIZZO François représenté par Vallauri Jean-Claude, BRACCO Patrice représenté par SABLAYROLLES Rolande, VRIGNON Bertrand représenté par NITART France, ANTHOINE-SAVARY Kathia représentée par DONADEY Pierre, CHIBANI Franck représenté par ARIS Georges, DORDE Maéva représentée par SOUMATI Marie-Christine,  
**Abstentions:**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
Rolande SABLAYROLLES



**LE MAIRE**  
Docteur Pierre DONADEY



Transmis à la Préfecture le : Date visa  
Affiché le : 07/07/2025

AR Prefecture

006-210600573-20250626-250620-DE  
Reçu le 04/07/2025  
Publié le 04/07/2025